



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ANPE

Question écrite n° 49722

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le fonctionnement actuel de l'ANPE. Malgré les accusations portées en ce moment sur cet organisme, il faut souligner les moyens insuffisants du personnel, ses charges accrues et de plus en plus diversifiées. De plus, un rapport de l'OCDE établit que la France compte un agent des services publics de l'emploi pour 122 chômeurs, l'Allemagne 1 pour 57, le Royaume-Uni 1 pour 36, ce qui confirme leur insuffisance numérique. Il lui demande donc si elle compte intervenir afin de soutenir les personnels de l'ANPE contre les accusations quelque peu inopportunes dont ils sont l'objet actuellement.

Texte de la réponse

Reponse. - Les critiques dont l'ANPE fait l'objet sont d'autant plus excessives que les tensions sont fortes sur le marché du travail. L'agence n'est pas en situation de monopole effectif sur le marché du travail, mais elle y joue un rôle essentiel : cependant ses efforts ne sont pas suffisamment reconnus par la collectivité. Le cadre général de l'action de l'ANPE est, depuis le 18 juillet 1990, le contrat de progrès signé avec l'Etat. Deux objectifs prioritaires indissociables lui sont fixés : la satisfaction d'un plus grand nombre d'offres d'emploi dans des délais plus brefs, d'une part, l'appui précoce aux personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation en veillant à limiter les risques d'exclusion, d'autre part. Pour parvenir à ces objectifs, l'ANPE a entrepris un effort d'organisation, de modernisation de sa gestion et de renforcement des compétences et de l'opérationnalité de ses agents. Afin d'adapter ses moyens aux charges induites par ses missions permanentes, les effectifs de l'ANPE sont accrus de 900 emplois entre 1990 et 1993. L'Etat finance à hauteur de 400 MF un programme spécial d'amélioration des conditions d'accueil des usagers permettant de renover le tiers du parc immobilier de l'ANPE sur trois ans. Parallèlement la réforme statutaire du personnel de l'établissement entrée en vigueur le 1er juillet 1990 a représenté un effort financier de 300 MF. 186

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49722

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4609